

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2007
Publication : 30/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 7^e/61-07
Séance du 23 NOV. 2007

INTERVENTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DES ORGUES HISTORIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5E/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2007/I-7E/05 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission d'Instruction des Orgues Historiques en date du 26 octobre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Accorde les aides financières récapitulées dans le tableau annexé au rapport, pour un montant total de 19 300 €
- 2) Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne ouverte au budget départemental sur les crédits d'investissement au Chapitre 204, Fonction 312, Nature 20414, Enveloppe 89632.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions